Le (date) 2020

Madame ou Monsieur Nom

Présidente-directrice générale ou Président-directeur général

Établissement

Madame la Présidente-Directrice générale ou Monsieur le Président-Directeur général,

Permettez-moi de porter à votre attention une situation préoccupante pour le bon fonctionnement du département de pharmacie de notre établissement. Lors de la réunion extraordinaire du département de pharmacie tenue le (date), les pharmaciens ont entériné la résolution ci-jointe relative aux mesures temporaires qui leur sont appliquées depuis plus de 10 ans et dont le maintien n’est pas assuré.

Une proportion de 20 à 50 % de la rémunération des pharmaciens d’établissements est composée de telles mesures, principalement des primes à pourcentage. Le texte de la résolution fait notamment état des raisons à l’origine de ces mesures temporaires. Échues au 30 mars dernier, elles n’ont d’abord été prolongées que jusqu’au 30 septembre 2020 en contexte d’urgence sanitaire, puis récemment, jusqu’au 31 octobre 2020. Et cela, bien qu’il ait été demandé au MSSS de les reconduire le temps de la négociation d’une nouvelle entente de travail afin de garantir un climat propice aux pourparlers. Soulignons que la négociation ne débutera que ce mois-ci. De plus, à l’automne 2019, un comité formé de représentants du MSSS et de l’Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec avait reconnu la pertinence de ces mesures et recommandé leur maintien.

L’interruption des mesures n’aurait pas seulement pour effet de réduire la rémunération des pharmaciens de façon substantielle avec toutes les répercussions qui s’en suivraient sur l’attraction et la rétention des pharmaciens d’établissements. Elle diminuerait aussi leur temps de travail de 10 %, puisque les mesures visent notamment le rehaussement de la semaine travaillée de 36,25 heures à 40 heures. Le cas échéant, cela entraînerait nécessairement des conséquences sur les activités du département de pharmacie.

Nous faisons donc appel à votre intervention auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, ainsi que du sous-ministre adjoint, M. Vincent Lehouillier, afin de manifester

* vos préoccupations à l’égard des effets de l’arrêt des mesures temporaires,
* et votre appui à la reconduction des mesures jusqu’à la conclusion d’une nouvelle entente de travail, de même qu’à leur pérennisation.

Il en va notamment de la reconnaissance du rôle des pharmaciens d’établissements dans les soins et services aux patients, et ce, en temps d’urgence sanitaire comme en tout temps.

Demeurant à votre disposition pour toute question, je vous prie d’agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, ou Monsieur le Président-Directeur général, l’expression de mes salutations respectueuses.

(Signature)

Nom

Chef du département de pharmacie

c. c. Nom, directeur des services professionnels

p. j. Résolution adoptée par le département de pharmacie